

Transfert de filières techniques du CPLN à Neuchâtel au CIFOM au Locle

Décision confirmée par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a confirmé sa décision concernant le principe du transfert d'une partie de l'Ecole technique du CPLN de Neuchâtel au CIFOM au Locle. Ce transfert concerne quelque 250 élèves. Un groupe de travail, chargé notamment d'affiner le choix des filières de formation concernées par ce transfert et d'établir un calendrier de réalisation, a été constitué par le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Il devrait rendre ses travaux en avril 2010.

En mai 2009, une délégation du Conseil d'Etat qui faisait partie du comité de pilotage du bâtiment de la microtechnique a décidé d'entreprendre le développement du site de la microtechnique sans l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) du CPLN. Sachant que l'EPC a besoin d'une surface de 2540 m² pour fonctionner, il s'agissait de trouver une solution pour relocaliser cette école.

La délocalisation de l'EPC doit être prise en compte au niveau cantonal et contribuer aussi à atteindre trois objectifs, à savoir décider d'une option économiquement raisonnable, développer des synergies susceptibles de minimiser les coûts tout en assurant une formation de qualité et développer le concept d'une formation professionnelle cantonale.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a retenu l'idée que l'EPC sera à terme relogé dans les bâtiments principaux du CPLN en lieu et place du secteur de l'Ecole technique, qui sera transféré au Locle dans les bâtiments de l'école d'ingénieurs. Durant une phase transitoire (jusqu'en 2012), l'EPC sera logée dans des conteneurs à proximité de la patinoire.

Déplacement de 250 élèves de Neuchâtel au Locle

Le nouveau bâtiment permettra donc à l'IMT et à quelques facultés de se rassembler sous un seul toit. Le site choisi se situe de manière idéale proche du CSEM et de la HE-Arc. Le Conseil d'Etat favorisera encore les synergies entre ces différentes institutions et créera un véritable Pôle de la microtechnique à Neuchâtel.

Concernant le déplacement d'élèves, c'est une option qualitative qui a été retenue. Cette option nécessite le déplacement d'environ 250 élèves mais tient compte du fait que les

étudiants en fin de cursus sont susceptibles de se déplacer plus facilement et tient compte aussi du tissu industriel des Montagnes neuchâtelaises.

Mise sur pied d'un groupe de travail

Le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, a constitué un groupe de travail chargé de rédiger un rapport. Piloté par le chef du Service des formations postobligatoires M. Laurent Feuz, il sera composé des directeurs généraux et des directeurs des écoles techniques du CPLN et du CIFOM, ainsi que d'un représentant des enseignants du CPLN et du CIFOM.

Le mandat de ce groupe de travail sera d'affiner le choix des filières de formations concernées par le transfert (la liste évoquée n'est donc pas définitive), de mener une réflexion sur les incidences en termes de ressources humaines (statut du corps enseignant), de définir les conséquences en termes d'infrastructures et de locaux, d'établir un calendrier de réalisation et de prévoir les mesures d'accompagnement et autres dispositions transitoires (prise en charge de certains frais de déplacement, onde verte, ...).

Ce mandat sera réalisé à un rythme soutenu durant ces prochaines semaines. Les travaux devraient être terminés en avril 2010.

Développer des synergies et des centres d'excellence

La décision de déplacer une école risque d'être accompagnée de réactions au niveau du corps enseignant et des étudiants. Mais aujourd'hui, il n'est plus possible de raisonner localement dans le domaine de la formation professionnelle. Pour le Conseil d'Etat, il est plus que jamais essentiel et nécessaire de développer des synergies et donc des centres d'excellence.

Au-delà de l'aspect économique, qui est certes déterminant, il convient donc de regarder ce déplacement à la lumière d'une formation professionnelle forte, centrée sur des compétences.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 19 février 2010